



AVIS PUBLIC

CALENDRIER AMENDÉ

DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes désire vous informer qu'il a adopté par résolution, à son assemblée ordinaire du 16 décembre 2024, son calendrier d'assemblées amendé pour l'année 2025. Les assemblées se tiennent au 1, place de la Gare, 3^e étage, salon des Bâtisseurs, à Saint-Eustache.

Lundi 27 janvier 2025, 16 h
Lundi 24 février 2025, 16 h
Lundi 24 mars 2025, 16 h
Lundi 28 avril 2025, 16 h
Lundi 26 mai 2025, 16 h
Lundi 16 juin 2025, 16 h
Lundi 18 août 2025, 16 h
Lundi 22 septembre 2025, 16 h
Lundi 20 octobre 2025, 16 h
Mercredi 26 novembre 2025, 16 h
Lundi 15 décembre 2025, 15 h

Donné Saint-Eustache ce 17 décembre 2024.

Marc St-Pierre
Directeur général et greffier-trésorier